

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, M. Alexandre CAPOULADE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSEE : 1

Mme Florence LAGARRIGUE, **Conseillère Municipale**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

23 – 28 avril 2026

**23. Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe
lotissement Belle ile**

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-et suivants, L. 2311-5 et R. 2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération du 8 avril 2025 portant approbation du Compte administratif de l'exercice 2025 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 17 avril 2026,

Considérant que le compte administratif 2025 du budget annexe Lotissement Belle Ile fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	0,00 €
o Résultat reporté N-1 :	-11 099,86 €
→ Résultat de clôture à affecter :	-11 099,86 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	0,00 €
o Résultat reporté N-1 :	-53 004,14 €
→ Solde d'exécution d'investissement cumulé :	-53 004,14 €

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2025 :

o Recettes	0,00 €
o Dépenses :	0,00 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :

o Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	-53 004,14 €
o Rappel : Balance des restes à réaliser :	0,00 €
→ Besoin de financement d'investissement :	53 004,14 €

Au vu des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 4 abstentions (M. FARGUES, M. FRAUNIE, Mme LAURENT et M.
CAPOULADE),**

CONSTATE que la clôture du résultat 2025 fait apparaître :

➤ Un déficit de fonctionnement de	-11 099,86 €
➤ Un besoin de financement en investissement de	53 004,14 €

RESULTATS 2025 LOTISSEMENT BELLE-ILE		
A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent	0,00
	Déficit	0,00
B	Résultats antérieurs reportés	
	ligne 002	
	Excédent	
	Déficit	11 099,86
C	Résultat à affecter	
	= A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent	0,00
	Déficit	-11 099,86
	(si C est négatif report déficit D 002)	
	Solde d'investissement de l'exercice 2025	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement	0,00
	Besoin de financement	0,00
	Résultat antérieur	
	Excédent de financement	
	001 Besoin de financement	53 004,14
D	Solde d'exécution d'investissement cumulé	
	R 001 Excédent de financement	0,00
	D 001 Besoin de financement	53 004,14
E	Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement	0,00
	Besoin de financement	53 004,14
F	Besoin de Financement (D+E)	
	<i>Excédent de financement</i>	
C	AFFECTATION (G+H)	0,00
G	1) Affectation en réserves en investissement R 1068	0,00
H	2) Report en fonctionnement R 002	0,00
I	3) Report en investissement R 001	0,00
J	4) Report en investissement D 001	53 004,14
	DEFICIT REPORTE D 002	11 099,86

DECIDE de reprendre et d'affecter le résultat de clôture 2025 du budget annexe Lotissement Belle Ile au BP 2026 comme suit :

- Report du résultat de fonctionnement (DF, compte D 002) : -11 099,86 €
- Report du solde d'exécution d'investissement (DI, compte D 001) : 53 004,14 €

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND